Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les orphelinats, les écoles maternelles etc.par Madame Marie Thomas Inspectrice Gle des écoles maternelles. 12 janvier 1891.

Numéro d'inventaire : 1979.37523
Auteur(s) : Marie Thomas
Type de document : imprimé divers
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1891
Description : Cahier manuscrit, couverture papier.
Mesures : hauteur : 312 mm ; largeur : 205 mm
Notes : La plus grande partie du rapport est consacrée aux orphelinats.
Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif
Protection de la famille, de la mère et de l'enfant
Filière : École maternelle
Niveau : Pré-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 37

leurs états de situation à peu près partout.
Un certain nombre, du reste se sont transformés pour se soustraire aux exigences des lois scolaires, étant censé ne recevoir des enfants au dessous de 13 ans. Ce ne sont donc plus que des ouvroirs soumis à la loi de 74, sur le travail des enfants dans les Manufactures. Et cependant, ces ateliers, dans beaucoup de cas, sont de véritables pensionnats primaires, des écoles industrielles, où les enfants sont placés par leur famille pour apprendre la couture et continuer un peu l'enseignement de l'école, cela, moyennant une pension qui varie de 300 à 400 ou 500 f.

Les orphelinats charitables proprement dits, sont fort rares; plus rares encore ceux qui reçoivent les orphelins en bas âge, alors qu'ils sont improductifs

3

Cette question a été pour moi une véritable obsession tout le long de ma route. J'ai bien noté quelques maisons qui, par principe ou par exception, admettent de jeunes enfants orphelins, abandonnés ou délaissés. Mais le nombre en est si restreint, qu'après avoir traversé 34 départements, je me demande ce que la Société fait des petits orphelins?

La très grande majorité des orphelinats est consacrée aux filles, soit que leur abandon excite plus la pitié, soit que les dangers moraux soient plus redoutés pour elles, soit hélas! qu'elles soient plus facilement exploitables!

En effet, si le champ d'emploi est plus étendu et plus varié pour l'homme que pour la femme, c'est le contraire dans l'enfance; on

4

on ne sait à quoi ni comment occuper
les jeunes garçons ; aussi, les rares
orphelinats qui leur sont ouverts ne
les gardent guère que jusqu'à l'âge où
leur temps est consacré à l'instruction.
Ces orphelinats sont le plus souvent
dirigés par des femmes qui de louent
beaucoup de leurs écoliers (Paris, Rue
Blomet, Bléville près du Hâvre, Rouen,
Dieppe, Pont à Mousson, Epinal, Vesoul
Angoulême, Day, Sancie près du Hâvre,
Seillon près Bourg, Guérilly près Rouen)
ces quatre derniers dirigés par des hommes.

Les orphelinats ne sont pas toujours
la propriété des congrégations qui les
dirigent ; un certain nombre appartiennent
à des comités laïques, aux municipalités
ou aux hospices et les religieuses sont
simplement gérantes (rue de Vaville
Paris, Neuilly, asile Mathilde, St Denis,
Rambouillet, Auxerre, orphelinat Debant à
Lille, Epinal, Nancy, Vesoul, Pont à Mousson